



# L'utilisation de la méthode PROGREAL par les gendarmes lors des interrogatoires

Conseils pratiques publié le 15/03/2021, vu 1739 fois, Auteur : [Gillioen Alexandre](#)

**La méthode PROGREAL est une technique utilisée par les gendarmes lors des interrogatoires des mis en cause afin de les aider à obtenir de ce dernier ce qu'ils veulent entendre plus facilement.**

L'[interrogatoire en gendarmerie](#) va être l'occasion d'utiliser une méthode dont l'acronyme est PROGREAL. Cela signifie : Processus général de recueil des entretiens, auditions et interrogatoires. Depuis plusieurs années, la gendarmerie utilise cette méthode et avec beaucoup de succès comme l'a notamment démontré l'[affaire très médiatisée de Johnathan Daval](#).

La plupart du temps un interrogatoire d'un mis en cause va consister à confronter ce dernier à des éléments de preuves matériels indiscutables. Par exemple :

« Question : Ou étiez vous le 6 octobre à 20h ?

Réponse : Chez moi

Question : Nous vous indiquons que vous apparaissez sur la vidéo surveillance de la station service n°55 à 20h04, confirmez-vous que vous étiez chez vous ? »

Ici l'enquêteur pose une question dont il a déjà la réponse au mis en cause afin d'amener ce dernier à lui mentir pour démontrer sa culpabilité. C'est la raison pour laquelle il est toujours recommander de [garder le silence](#) en cas de doute durant une audition en enquête préliminaire.

Avec la méthode PROGREAL, l'enquête est bien plus subtile que cela. Cette méthode consiste à mettre en confiance la personne interrogée en lui parlant d'un sujet complètement différent. L'enquêteur va se renseigner sur les sujets qui intéressent le garde-à-vue par exemple le football. Au cours des périodes hors interrogatoire en gendarmerie, il va discuter avec ce dernier de football et de son équipe préférée par exemple. Cela va créer un lien entre l'enquêteur et le mis en cause qui va amener ce dernier à se confier plus facilement et à croire (faussement) que l'enquêteur serait une sorte d'ami qui ne veut que son bien.

Évidemment chaque interrogatoire en gendarmerie ne va pas donner lieu à l'utilisation de cette méthode. Elle va plutôt être réservée pour des enquêtes longues avec des faits difficiles à prouver matériellement pour les enquêteurs et où des aveux seraient très utiles.

Il est préférable de connaître cette méthode avant un interrogatoire en gendarmerie pour éviter de se retrouver manipulé par les enquêteurs dont l'objectif n'est pas la défense du mis en cause mais plutôt sa condamnation.